

---

# Plan secondaire de Kanata-Ouest

[Modification #150, 21 décembre 2017]

## 1.0 Introduction

Le Plan secondaire de Kanata-Ouest propose des directives relatives aux hauteurs de bâtiment maximales dans le secteur visé.

Ce plan secondaire définit le cadre juridique appuyant le Plan conceptuel de Kanata-Ouest, qui propose une vision, des objectifs ainsi que des politiques et lignes directrices de planification et de conception. Le Plan conceptuel donne des renseignements détaillés sur l'état actuel du secteur, son contexte, les enjeux d'ordre conceptuel, la vision et l'objet de l'orientation donnée, autant d'éléments importants pour l'interprétation et l'enrichissement du plan secondaire. Le plan secondaire doit être lu et interprété comme étant l'orientation stratégique donnée par le Conseil municipal aux opérations municipales, en particulier l'examen des projets d'aménagement, des modifications de zonage et des demandes adressées au Comité de dérogation.

### 1.1 Secteur visé

Le plan secondaire définit les limites du secteur à l'étude et englobe la totalité de la désignation de centre polyvalent ainsi que d'autres désignations d'utilisation du sol des environs. Le secteur visé par ce plan est illustré à l'annexe A.

### 1.2 Hauteurs de bâtiment maximales

Le plan secondaire définit les hauteurs de bâtiment maximales sur les terrains situés dans le secteur visé. Ces hauteurs maximales sont illustrées à l'annexe A.

## 2.0 Annexe

Kanata Ouest Plan Secondaire – Hauteurs maximales des immeubles